

Conditions d'inscription Formation

Ecole coiffure studio Agathe Segura est un organisme de formation déclarée et enregistrée auprès du Préfet d'Ile de France et référencé Datadock.

1. Commande

Le stagiaire s'inscrit pour la formation qu'il a choisi et acceptée sur devis remis.

La signature du devis implique que le stagiaire a pris connaissance des Conditions Générales de Vente et qu'il en accepte le contenu.

2. Règlement de la formation

L'inscription sera définitive à la réception d'un acompte, règlement spécifié dans le devis.

En cas de prise en charge par l'OPCO, dans le cadre d'une subrogation de paiement, la réception de l'accord de prise en charge servira de confirmation d'inscription.

En cas de prise en charge partielle, la part à la charge du stagiaire ou de l'entreprise pourra servir de confirmation d'inscription et devra parvenir avant le début de la formation.

En cas de refus de prise en charge de l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le coût de la formation effectuée reste à la charge du stagiaire ou du client entreprise.

3. Modalités de règlement

L'inscription est considérée comme effective par le versement d'un acompte de 30% de la formation choisie.

La formation pourra s'effectuer par virement bancaire à l'ordre de Ecole coiffure studio Agathe Segura.

Le Paiement par **chèque** est **accepté sous réserve d'encaissement**.

4. Report d'inscription

Une inscription peut être reportée sans frais sur une date ultérieure par demande écrite

5. Annulation d'inscription

En cas d'annulation par le stagiaire ou le client entreprise à moins de 30 jours ouvrés avant le début de la session de la formation, celui-ci sera redevable de 30% du montant de la prestation à titre de dédommagement.

Ce montant sera de 100% à moins de 10 jours de a prestation ou d'absence à la formation.